



Déménager librement si plus de nouvelles du père et garde exclusive

Par **sousoume**, le **29/12/2018** à **17:00**

Bonjour,

Suite, à de nombreux problèmes, notamment visite en lieux neutre, j'ai la garde exclusive de mes enfants. Le père des enfants ne s'est pas manifesté pour resaisir la justice pour un éventuel droit de visite.

N'ayant plus de nouvelles de lui et n'étant pas manifester depuis 6 mois, puis-je demenager librement? Puis-je envoyer un courrier au juge lui expliquant mon souhait de demenager et l'informant que mr ne s'est pas manifester depuis 6 mois? Bien entendue, j'adresserais un courrier au père des enfants pour lui transmettre ma nouvelle adresse et mon intention de demenager?

Dois-je attendre un dcertain délai, avant de demenager?

Le juge peut -il decider de remettre en place un dvh si mr se manifeste alors qu'il ne l'as pas fait depuis 6 mois?

Si, mr ne saisie pas le jaf suite à mon courrier, dans ce cas, puis-je demenager librement?